

Arrêté municipal n° A2024 - 39
Portant tableau annuel d'avancement de grade
CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe
Année 2024

LE MAIRE DE HERY SUR ALBY

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L522-24 et L522-26 ;
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,

ARRETE

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est fixé comme suit au titre de l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Date de nomination	Numéro d'ordre
<i>Mme DRUEL Marie-Helene</i>	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	05/04/2024	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Exécution

La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Haute-Savoie pour publicité,
- Affiché en mairie

Fait à HERY SUR ALBY,
Le 5 avril 2024.
Le Maire,
Jacques ARCHINARD

